

Révision: 2.0 Date: 28.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b> Désignation Commerciale Nom Chimique N° CAS N° EINECS No. D'Enregistrement d'REACH	PCH-10 PCH-10C Mélange Mélange Mélange Aucun attribué.
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b> Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	Mesures de Photostress®. Rien de connu.
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b> Identification de la société  Téléphone Fax Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW United Kingdom +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC

## 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>2.1</b>	<b>Classification de la substance ou du mélange</b>	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 2; H330 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412
<b>2.1.1</b>	<b>Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)</b>	
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b> Désignation Commerciale  Pictogramme(s) de Danger  Mention(s) d'Avertissement  Contient:  Mention(s) de Danger	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) PCH-10 PCH-10C     Danger  2,2'-Iminodi(ethylamine) et 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol  H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H330: Mortel par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 28.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

terme.

Conseil(s) de Prudence

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Autres informations

Aucun

2.3 Autres dangers

Aucun

## 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
2,2'-Iminodi(ethylamine)	60 - 70	111-40-0	203-865-4	Aucun attribué	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 2; H330 STOT SE 3; H335
Tris-2,4,6-(Dimethylaminomethyl) Phenol	30 - 40	90-72-2	202-013-9	Aucun attribué	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412

H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H330: Mortel par inhalation. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Si la respiration est laborieuse, de l'oxygène doit être administrée par du personnel qualifié. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

Révision: 2.0 Date: 28.07.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

[www.vishaypg.com](http://www.vishaypg.com)

Contact avec les yeux	immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Ingestion	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Un traitement auprès d'un ophtalmologue dû à une brûlure caustique éventuelle des yeux peut s'avérer nécessaire.
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau à la victime. Ne pas induire de vomissement sauf sur recommandation d'un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact avec la peau. Mortel par inhalation. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. En raison de propriétés irritantes, l'inhalation peut entraîner des brûlures/ulcérations de la bouche, de l'estomac et des voies gastro-intestinales inférieures avec sténose. L'aspiration du vomi peut entraîner des lésions pulmonaires.
<b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Traiter symptomatiquement. Aucun antidote particulier. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Si un lavage est effectué, suggérer un contrôle endotrachéal/œsophagien. EN CAS D'INHALATION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Obtenir une consultation rapidement, de préférence auprès d'un ophtalmologue. Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Les symptômes respiratoires, notamment l'œdème pulmonaire, peuvent être retardés. Les personnes étant exposées de façon significative doivent être placées en observation pendant 24 à 48 heures pour détecter d'éventuels signes de détresse respiratoire.

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>5.1 Moyens d'extinction</b>	
Moyens d'Extinction Appropriés	Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée. Les mousses résistantes à l'alcool (type ATC) sont favorisées. Des mousses synthétiques polyvalentes (notamment l'AFFF) ou des mousses protéiniques peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Oxydes d'azote, Ammoniac, Aldéhydes, Monoxyde de carbone et Dioxyde de carbone.
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

## 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Assurer une ventilation adéquate. Se tenir du côté du vent. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Porter un équipement de respiration approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau

Révision: 2.0 Date: 28.07.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

- des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements. Contenir les déversements. Absorber la matière répandue dans de la terre ou du sable. Ne PAS utiliser d'absorbants tels que: Cellulose, Sciure ou Épis de maïs. Transférer dans un conteneur pour élimination. Utiliser de l'eau pulvérisée pour rabattre les vapeurs. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

## 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger de l'humidité. Ne pas appliquer de pression à des récipients vides.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Stocker sous un gaz inerte (ex azote) pour empêcher une entrée d'humidité ou d'air dans le container. Si le container est en partiellement vide le remplir à niveau soigneusement avec un gaz inerte avant de le resceller. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe. Ambiante. Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 27 Protéger de l'humidité. Le stockage en vrac s'effectue sous atmosphère d'azote. Conserver à l'écart des: Agents de nitrosation, Agents oxydants forts, bases puissantes, Acides, Aldéhydes, Aluminium, Zinc, Cuivre (Laiton et Bronze), Peroxydes et composés halogénés. Ne pas utiliser le nitrite de sodium ou d'autres agents nitrosants dans les formulations contenant ce produit. Des nitrosamines suspectées cancérigènes pourraient se former. La réaction avec certains agents durcisseurs peut produire une chaleur considérable.
- Température de stockage  
Temps limite de stockage  
Matières incompatibles
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Mesures de Photostress®.

## 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**  
**8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	VLE (ppm)	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque
2,2'-Iminodi(éthylamine)	111-40-0	1	4.0	-	-	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

- 8.1.2 Valeur limite biologique** Non fixé.
- 8.1.3 PNECs et DNELs** Non fixé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**  
**8.2.1 Contrôles techniques appropriés** Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Faire en sorte que les

Révision: 2.0 Date: 28.07.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

## 8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage



Protection de la peau



Protection respiratoire



Dangers thermiques

systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les articles en cuir contaminés doivent être mis à part (par exemple chaussures). Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Recommandés: Caoutchouc butyle ou Néoprène.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Système(s) ouvert(s): Porter un appareil respiratoire approprié. Recommandés: Utiliser un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air parfaitement ajusté et conforme à la norme applicable.

Non applicable.

## 8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Presque incolore à jaune pâle liquide
Odeur	D'Amine Odeur
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non fixé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	199°C
Point d'éclair	103°C
Taux d'Evaporation	<1 (BuAc = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	<1 (mmHg)
Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Densité relative	0.95 (H2O = 1)
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

### 9.2 Autres informations

Aucun

Révision: 2.0 Date: 28.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1</b>	<b>Réactivité</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.2</b>	<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales. Peut se décomposer par chauffage
<b>10.3</b>	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Ne pas utiliser le nitrite de sodium ou d'autres agents nitrosants dans les formulations contenant ce produit. Des nitrosamines suspectées cancérigènes pourraient se former. Eviter tout contact avec substances comburantes. Peut provoquer un incendie. La réaction avec certains agents durcisseurs peut produire une chaleur considérable.
<b>10.4</b>	<b>Conditions à éviter</b>	Conserver à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger de l'humidité.
<b>10.5</b>	<b>Matières incompatibles</b>	Conserver à l'écart des: Agents de nitrosation, Agents oxydants forts, bases puissantes, Acides, Aldéhydes, Aluminium, Zinc, Cuivre (Laiton et Bronze), Peroxydes et composés halogénés
<b>10.6</b>	<b>Produit(s) de décomposition dangereux</b>	Le claquage thermique de ce produit pendant un incendie ou en cas de températures très élevées peut générer les produits de décomposition suivants : Oxydes d'azote, Aldéhydes, Monoxyde de carbone et Dioxyde de carbone, Ammoniac et volatile Amines.

## 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>11.1</b>	<b>Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)</b>	
	<b>Toxicité aiguë</b>	
	Ingestion	Acute Tox. 4: Nocif en cas d'ingestion. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 500 mg/kg p.c. /jour.
	Inhalation	Acute Tox. 2: Mortel par inhalation. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 0.7 mg/l.
	Contact avec la Peau	Acute Tox. 4: Nocif par contact avec la peau. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 1649 mg/kg p.c. /jour.
	<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Skin Corr. 1B: Provoque de graves brûlures de la peau.
	<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Skin Corr. 1B: Provoque des lésions oculaires graves.
	<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée.
	<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	<b>Cancérogénicité</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.
	<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	<b>Danger par aspiration</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>11.2</b>	<b>Autres informations</b>	Aucun.

## 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>12.1</b>	<b>Toxicité</b>	Aquatic Chronic 3: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Estimation Mélange CL50 >10 < 100 (Algae)
<b>12.2</b>	<b>Persistance et dégradabilité</b>	Facilement biodégradable.
<b>12.3</b>	<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
<b>12.4</b>	<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit devrait être très mobile dans le sol. (De l'eau Soluble)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 28.07.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas classé comme PBT ou vPvB.  
12.6 Autres effets néfastes Rien de connu.

## 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Ne pas appliquer de pression à des récipients vides. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.

13.2 Autres informations Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

## 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID / IMDG / IATA  
UN 2927

14.1 Numéro ONU  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies TOXIC LIQUID, CORROSIVE, ORGANIC, N.O.S. (CONTAINS 2,2'-IMINODI(ETHYLAMINE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 6.1 + 8  
14.4 Groupe d'emballage II  
14.5 Dangers pour l'environnement Non classé comme Polluant Marin./Substance dangereuse pour l'environnement.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Voir Rubrique: 2  
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Non applicable  
14.8 Renseignements supplémentaires Aucun

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE  
Substance(s) extrêmement préoccupante Aucun  
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation Aucun

15.1.2 Règlements nationaux  
Wassergefährdungsklasse (Allemagne) Classe de danger pour l'eau 2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Non disponible.

## 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

**References:** Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Enregistrement(s) ECHA pré-existant 2,2'-iminodi(éthylamine) (CAS# 111-40-0) et 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol (CAS# 90-72-2), et Classification(s) harmonisée(s) pour 2,2'-iminodi(éthylamine) (CAS# 111-40-0) et 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol (CAS# 90-72-2).

Acute Tox. 4; H302	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange
Acute Tox. 4; H312	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange
Skin Corr. 1B; H314	Calcul du seuil
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Acute Tox. 2; H330	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange
STOT SE 3; H335	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 3; H412	Calcul récapitulatif

### LÉGENDE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 28.07.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

---

[www.vishaypg.com](http://www.vishaypg.com)

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

## Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

## Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.